Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 51 (1971-1972)

Artikel: La Révolution et la République Helvétique en Gruyère
Autor: Maradan, Hervé
Kapitel: I: La participation gruyèrienne à la révolution fribourgeoise
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817623

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

I. LA PARTICIPATION GRUYÉRIENNE A LA RÉVOLUTION FRIBOURGEOISE

Afin de mieux saisir les événements qui se déroulèrent en Gruyère au début de l'année 1798, un rappel des événements au niveau cantonal s'impose, en rapport avec la révolution vaudoise.

Le canton de Fribourg et la révolution vaudoise

Craintes dans le gouvernement et dans les campagnes

Si dans le Pays de Vaud voisin, la révolution triomphait, le canton de Fribourg paraissait relativement calme durant le mois de janvier 1798. Le 26 encore, le gouvernement écrivait au Conseil à Schwyz que la paix règnait à l'intérieur du canton[1]. Pourtant, à ce moment, les trois bailliages communs de Grandson, Echallens et Orbe avaient déjà passé dans le camp vaudois et, le même jour, à Bulle, on plantait l'arbre de la liberté et un comité de surveillance s'installait, tout comme dans les communes révolutionnaires vaudoises.

Où en était le gouvernement fribourgeois? On peut assurer qu'il connaissait assez bien la situation dans les bailliages de Bulle, Châtel-St-Denis et Attalens, les baillis ayant envoyé durant les jours précédents des rapports peu rassurants sur le comportement de leurs sujets. Certes, les mécontents, les petits foyers révolutionnaires entretenus tant bien que mal par le Club helvétique de Paris étaient en minorité, mais avec l'agitation dans le territoire voisin, la contagion pouvait s'étendre, phénomène dont le gouvernement paraissait ne pas tenir compte.

Une des raisons de ce comportement était certainement la proclamation du Directoire de la République française du 28 décembre 1797[2]. Comme une grande partie du territoire fribourgeois

---

[1] *Actensammlung I*, p. 330-331, nº 992.
[2] *Ibidem*, p. 97, nº 115.

avait une frontière commune avec Vaud, le gouvernement de Fribourg, désireux de ne pas mécontenter le gouvernement français, renonçait à prendre des mesures trop rigoureuses en mettant l'armée sur pied de guerre ou en faisant garder les châteaux par la troupe. L'action gouvernementale était pratiquement inexistante, tandis que les mécontents, encouragés par l'appui français, s'abouchaient à maints endroits avec les insurgés vaudois.

Les populations paysannes — surtout celles restées attachées au gouvernement — avaient une autre inquiétude encore: le gouvernement n'avait rien entrepris pour parer efficacement à d'éventuelles actions militaires organisées depuis le Pays de Vaud contre le territoire fribourgeois[1]. Ce qui poussa certainement bien des communes rurales à adhérer, après les chefs-lieux de bailliage, à la Révolution vaudoise. Anssi, à la veille de la chute de la Confédération, le canton de Fribourg ne comprenait plus que le tiers de son territoire[2].

Manque d'autorité du gouvernement

Si cette dissidence et ce démembrement sur une aussi grande échelle ont été possibles, la faute en revient au manque d'autorité du gouvernement. Il ne prit jamais les mesures qui auraient pu assurer la sécurité intérieure du canton; il ne put garder sous sa tutelle des populations qui cédèrent sous la pression des révolutionnaires. Les patriciens de Fribourg eurent pourtant plusieures occasions de manifester leur volonté!

Fribourg, certes, ne resta pas inactif. Dès le début janvier, le gouvernement fit de légers préparatifs militaires[3] mais sans plus. Il ordonna aussi la mise de piquet d'un faible contingent[4], c'était plutôt pour assurer la sécurité de la ville. Dans l'ensemble du canton, il promulgua une défense de la danse et des fêtes, et

---

[1] Niquille, *op. cit.*, p. 533.
[2] *Ibidem*, p. 529.
[3] AEF, *Manual* 349, p. 8.
[4] *Ibidem.*

ordonna des prières publiques[1]. Le 8 janvier, il fit parvenir à tous les baillis une circulaire pour leur recommander une surveillance des plus attentives[2].

Il importe toutefois de noter que le gouvernement, en tant qu'autorité cantonale, ne prenait pas d'autres mesures pour assurer la protection des campagnes. LL. EE. «paraissaient rester dans une parfaite inaction sur la rumeur qui agite la partie de ce Pays bernois (Vaud)»[3]. Certes, les rapports des baillis donnaient dans l'ensemble des nouvelles rassurantes (mis à part le sud du canton), qui parvinrent à Fribourg durant tout le mois de janvier et même en février[4]. Pourtant l'inactivité du gouvernement devait être cruellement ressentie par ces mêmes baillis. Ce qui incita, le 18 janvier déjà, ceux de Bulle, Vaulruz, Attalens et Châtel[5] à se réunir à Châtel afin de déterminer l'aide à s'apporter mutuellement en cas de siège de leurs châteaux[6]. Deux jours plus tard, le bailli de Bulle annonçait à Fribourg le premier attentat contre le château: deux pierres avaient été lancées par des inconnus contre le bâtiment[7].

Le gouvernement n'entreprenait toujours rien. Il semblait avoir perdu tout espoir, ou alors il était trop confiant. Se contentait-il peut-être des adresses de fidélité qu'il recevait? On peut affirmer que, le 22 janvier encore, il aurait pu, par une action énergique, conjurer la dissidence qui se préparait. Ce jour-là, en effet, le comité de surveillance de Payerne avait invité les Fribourgeois de Romont et d'Estavayer à une réunion de délégués. Le refus fribourgeois est certainement dû à la présence de l'armée

---

[1] *Ibidem*, p. 9 et 18.

[2] Niquille, *op. cit.*, p. 532 - AEF, *Correspondance Conseil secret*, (9. 1. 1798).

[3] Mogeon, Procuration de Sâles, p. 263.

[4] Niquille, *op. cit.*, p. 533.

[5] Nicolas-Albert d'Odet, Bulle; Théodore de Montenach, Vaulruz; Jean-Georges de Werro, Attalens-Bossonnens; Jean-Nicolas-Fortuné de Vonderweid, Châtel-St-Denis. D'après Alfred Weitzel « *Répertoire général...* ».

[6] Niquille, *op. cit.*, p. 533.

[7] *Ibidem*, AEF, *Correspondance Conseil secret* (20.1.1798).

bernoise qui occupait encore le Pays de Vaud. C'est également la preuve que, jusqu'à ce moment, l'esprit révolutionnaire dans le canton de Fribourg en était encore à ses balbutiements[1]. Le pouvoir laissa passer cette dernière occasion, au moment où la situation prenait une tournure vraiment alarmante. Il semble même qu'il soit resté indifférent et inactif, puisque dans l'adresse de fidélité envoyé par Grandson le 25 janvier, perçait malgré tout de l'inquiétude quant à la volonté et à la capacité du gouvernement d'assurer la sécurité du bailliage en cas d'agression[2]. Le gouvernement avait donc été incapable de garder la confiance de ses sujets et de montrer sa force.

Le 20 janvier 1798, le bailliage commun d'Echallens ouvrit la série des défections. Le 23 janvier fut une journée décisive à Lausanne qui se termina dans la nuit par la proclamation de la République lémanique. Il s'ensuivit quelques agitations à Estavayer, Romont, Bulle et Châtel; mais sans appuis extérieurs, ces quelques foyers n'eurent pas assez de force pour s'imposer.

Cependant, le 25 janvier, Bulle embrassa la cause révolutionnaire avec l'aide de Veveysans[3] et deux jours plus tard, à l'annonce de l'arrivée des troupes françaises, la panique se déclarait à Châtel. «La peur fera prendre la cocarde verte» écrivait le bailli[4]. Le lendemain, le bailliage de Romont, dont le comité s'était lié avec celui de Bulle, changea de camp. La veille, celui d'Estavayer s'était tourné vers Payerne, de peur d'être traité en pays conquis par les Français[5].

Commentant ces événements, l'avoyer de Fribourg, Werro, déclara que ces défections furent entraînées par les circonstances, mais que les cœurs et les sentiments restaient attachés au souverain légitime. En s'exprimant ainsi, il s'appuyait sur les députations que plusieurs communes dissidentes lui avaient envoyées[6],

---

[1] Niquille, *op. cit.*, p. 534.

[2] *Ibidem*, p. 535-6.

[3] Dans un point ultérieur, je reviendrai sur cet événement.

[4] AEF, *Correspondance Conseil secret* (27.1.1798).

[5] C'est ce qui fut expliqué au bailli, Mogeon, *Procurations*, p. 186-7.

[6] AEF, *Manual* 349, p. 63 — *Actensammlung I*, p. 402-3, nº 1328.

entre autres la commune de Gruyères[1]. Cette opinion était assez exacte, Châtel ayant été forcé par Vevey, Estavayer par Payerne, Gruyères par Bulle; il n'y a guère que Bulle et Romont, bien qu'avec un appui extérieur, qui aient fait leur révolution de plein gré.

Le gouvernement, sentant l'urgence d'entreprendre quelque chose, prit la décision, dans la nuit du 27 au 28 janvier, de convoquer pour le 1er février une assemblée des délégués en vue de reviser la Constitution cantonale[2] (Berne avait déjà entrepris la même démarche le 26). A la question de savoir s'il fallait y convoquer les dissidents, le gouvernement répondit par la négative; il abandonnait ainsi la plus grande partie de son territoire.

A la fin du mois de janvier 1798, le canton de Fribourg était déjà amputé des bailliages de Bulle, Estavayer, Romont, Châtel-St-Denis, Surpierre, Cheyres, Font-Vuissens, Attalens, Rue, Vaulruz, Vuippens, Saint-Aubin[3] et dans les premiers jours de février s'y ajoutèrent ceux de Gruyères, Corbières et Montagny. Il ne restait au gouvernement à peu près plus que le tiers de ses territoires.

---

[1] Thorin, *Notice historique sur Gruyères*, Annexe 3: *Extrait des protocoles de Gruyères*, p. 376.

[2] Niquille, *op. cit.*, p. 538 — G. Castella, *op. cit.*, p. 428. Ce terme est aussi employé par le gouvernement fribourgeois dans sa proclamation du 6 février 1798: « Nous avons été convaincus que les circonstances rendaient le changement de la Constitution de l'Etat nécessaire au bonheur et à la tranquillité publique ». (Pierre de Zurich, *Notice sur la nature et l'organisation civile de la bourgeoisie de Fribourg*, par le chanoine Fontaine, AF 1920, p. 281).

Il s'agit de la Constitution du 10 juin 1783 amenée par les troubles de 1781. D'après celle-ci, l'autorité souveraine résidait dans le Grand Conseil à qui il incombait seul, sur proposition du Petit Conseil, de modifier la Constitution.

« En fait, la Constitution entrée en vigueur en 1783 ne faisait que consacrer un ordre de choses existant depuis des siècles » (Jean Castella, *L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du canton de Fribourg*, p. 24).

Le texte de cette constitution se trouve dans AEF, *Fonds Législation et Variétés*, nº 59, fol. 46-53.

[3] Niquille, *op. cit.*, p. 543 — AEF, *Manual* 349, p. 63.

La première assemblée de Payerne

Le 5 février, le rapport de la première consultation aboutissait à la seule conclusion possible : il est nécessaire de remanier la Constitution[1]. Le remède était administré trop tardivement, puisque tous les mécontents déjà ralliés à Lausanne, se considéraient comme Vaudois. Seule, la commune de La Roche fit humblement retour, suscitant ainsi l'ire du comité de Bulle[2].

Sur ces entrefaites, l'assemblée provisoire de Lausanne, en vue de tranquilliser les compatriotes Valaisans et Fribourgeois et pour susciter d'autres adhésions, lanca sa proclamation du 7 février garantissant la liberté du culte[3]. De nombreuses communes n'hésitèrent plus à envoyer leurs délégués à Lausanne, car le maintien et la sécurité de la religion catholique était un de leurs plus grands soucis et, de ce fait, une condition primordiale à l'adhésion[4].

Mais, lorsque le 9 février cette même assemblée accepta à l'unanimité[5] le projet de Constitution d'Ochs[6] les délégués fribourgeois s'alarmèrent, car ce projet prévoyait le maintien du canton de Fribourg. Ils demandèrent donc, avant de se prononcer, de pouvoir consulter leurs commettants, avec la prière d'inscrire au protocole que si la ville de Fribourg rejetait le projet, ils continueraient à demander leur réunion au canton du Léman[7]. D'un autre côté, Avenches et Payerne, étant fort mécontents d'être incorporés au canton de Fribourg, avaient l'intention, en cas d'impossibilité de faire partie du canton lémanique, de former un 23e canton.

---

[1] Niquille, *op. cit.*, p. 548.

[2] Mogeon, *Procurations*, p. 269.

[3] *Bull. des arrêtés*, p. 68.

[4] On retrouve ce souci du maintien de la Religion dans beaucoup de procurations de communes. Cf. Mogeon, *Procurations*.

[5] *Bull. des arrêtés*, p. 80.

[6] Projet qui définissait le nombre de cantons.

[7] *Peuple vaudois*, p. 54.

Aux communes fribourgeoises qui avaient adhéré à la révolution, un choix s'imposa: fallait-il se rallier à Lausanne, Fribourg ou Payerne? L'attitude du gouvernement fribourgeois était encore inconnue. Mais, après avoir eu connaissance du projet Ochs, il avait envoyé une députation au général Brune pour demander s'il était officiel ou non. Le 14, la réponse, négative, arriva à Fribourg. On n'en tint donc pas compte.

Entre-temps le comité de surveillance de Payerne avait déjà convoqué une assemblée des délégués fribourgeois. Le 13 février, soixante-sept députés des quinze bailliages qui avaient adhéré deux semaines plus tôt à la République lémanique se retrouvèrent à Payerne avec les députés vaudois de Payerne et d'Avenches[1]. Les Fribourgeois, en écrasante majorité, fraternisèrent avec les Vaudois et l'assemblée, ne connaissant pas encore la décision du gouvernement de Fribourg, décida de se conformer à la volonté du Directoire français et à la Constitution, c'est-à-dire de former un canton avec Fribourg comme chef-lieu.

On nous dit que cette décision fut prise à l'unanimité[2], mais des doutes sont permis. A cause des réticences de Payerne et d'Avenches à être incorporés au canton de Fribourg et des sentiments de Bulle à l'égard des patriciens de Fribourg (les difficultés que le comité de Bulle créa lors de la deuxième assemblée de Payerne l'attestent), il est permis de déduire que cette décision a dû être très controversée.

---

[1] Les députés gruyériens étaient: Ignace Duclos de Vaulruz et Théodore Barras de Broc pour le bailliage de Vaulruz; Joseph Oberson, Maules, Majuex, Sâles; François Frossard, Romanens; Pierre-Joseph Forel, Vuadens et Corbières; Jean-Joseph Glasson et Philippe Repond, Bulle; Jean Fragnière, Vuippens; Claude Dafflon et Charles Pasquier, Tour-de-Trême et Pâquier; Claude Dafflon, Broc; Charles Thorin et Jean-Joseph Comba pour Grandvillard et les autres communes conjointes du bailliage de Gruyères; Joseph Emmanuel Gachet et François Musy pour la bourgeoisie de Gruyères; Georges-Joseph Savary pour Villard-Vollard (bailliage Corbières); Paul Gremaud pour Riaz; Jacques Chappaley et l'avocat Blanc pour le Pays et Val de Charmey (bailliage Corbières); Philippe Blanc pour Corbières. Mogeon, *op. cit.*, p. 261.

[2] *Ibidem*, p. 261.

Pour appliquer cette décision, il fallait obtenir l'adhésion de la ville de Fribourg. Une députation composée de Badoud (Romont), Repond (Bulle), Gachet (Gruyères), Broye (Murist), Mestral (Payerne) fut dépêchée à cet effet. La réponse du Grand Conseil ne laissa pas beaucoup d'espoir aux délégués: le gouvernement recevait «avec une vraie sensibilité» cette pétition qui rapprochait les bailliages «dont l'éloignement avait excité tous ses regrets». Mais il ne pouvait se rendre à Payerne; il invitait au contraire, les dissidents à venir travailler à Fribourg, avec les délégués des terres fidèles à la nouvelle Constitution «établie sur la liberté et l'égalité» (c'était ne tenir aucun compte des événements des dernières semaines). D'ailleurs il montrait beaucoup de réticence à annexer Payerne et Avenches[1]. De plus quelques jours plus tard, le gouvernement fribourgeois, se conformant aux conclusions de la réunion des délégués helvétiques à Berne, de ne prêter en aucun cas la main à la formation d'un des vingt-deux cantons prévus par la Constitution unitaire[2], renonça à traiter avec Payerne.

Sur cette réponse négative de la ville de Fribourg, l'assemblée de Payerne décida la séparation du canton et fixa Payerne comme chef-lieu provisoire. Il prit le nom de Sarine et Broye. Puis les délégués se séparèrent pour faire accepter la Constitution par leurs communes respectives et préparer les élections selon cette Constitution.

La Gruyère révolutionnaire

La Révolution helvétique n'a pas été acceptée partout avec le même élan. La région que nous considérons de nos jours comme la Gruyère en est un exemple typique. A l'enthousiasme de Bulle s'opposait, en effet, la réserve de la ville de Gruyères et l'esprit d'indépendance et de neutralité de la Haute-Gruyère.

---

[1] *Ibidem*, p. 553 — Mogeon, *Procurations*, p. 261-2 — AEF, *Manual* 449 b, p. 89-90.

[2] Niquille, *op. cit.*, p. 557 — *Actensammlung I*, p. 269-270, nº 712 b.

Bulle, centre révolutionnaire

La ville de Bulle a été une des premières communes fribourgeoises à se détacher du gouvernement de Fribourg. Il y avait à Bulle une minorité de mécontents (tout comme à Romont et ailleurs), dont l'activité était réduite tant qu'il n'y avait pas à espérer une aide venant du Pays de Vaud. Lorsque on vit la tournure que prenaient les événements dans le pays voisin, la petite ville s'enhardit.

Le bailli, Monsieur d'Odet, devait sentir le danger, tout comme ses collègues de Châtel, Vaulruz et Attalens, puisqu'il participa, le 18 janvier à la réunion des baillis à Châtel. Le lendemain, dans son rapport au gouvernement, il signalait qu'il y avait à Bulle beaucoup de «mal pensants» et il y dénonçait la «détérioration de l'esprit publique» et l'enthousiasme que professaient certains individus pour Bonaparte[1]. Le 20 janvier, les mécontents passèrent aux «actes», deux pierres furent lancées contre le château baillival. Le bailli s'inquiéta à cette occasion de n'avoir aucun moyen de prévenir le mouvement qui se préparait[2].

Rien n'empêchant plus la dissidence, la révolte devenait ouverte. Les agitations qui se produisirent à l'annonce de la proclamation de la République lémanique prirent une tournure définitive, lorsque le 25 janvier, plusieurs Veveysans, munis de la cocarde verte, signe de ralliement des révolutionnaires. arrivèrent à Bulle pour la foire. «Ils encourageaient nos gens à faire comme eux» rapporte un témoin gruyérien[3]. Dans les auberges et sur les places, LL. EE. de Fribourg et de Berne ne furent pas ménagés lors des discussions[4]. Le lendemain, l'arbre de la liberté était planté sur la Place du tilleul et, à l'instar des communes voisines, un comité de surveillance fut installé sous la présidence du citoyen

---

[1] Niquille, *op. cit.*, p. 533 — AEF, *Correspondance Conseil secret* (19.1.1798).

[2] AEF, *Correspondance Conseil secret* (20.1.1798).

[3] Thorin, *Une page inédite*, p. 37.

[4] Niquille, *op. cit.*, p. 537 — AEF, *Correspondance Conseil secret* (27.1.1798).

François Geinoz, notaire, tandis que le bailli était «prié» de quitter la ville.

Le comité de Bulle, dès lors, tente d'imposer le même chemin aux communes de la région[1]. Il prend contact avec l'Assemblée provisoire de Lausanne pour lui annoncer sa révolution. Il ne semble pourtant pas que, dans les premiers jours de sa dissidence, la ville de Bulle ait adhéré à la République lémanique comme plusieurs autres communes fribourgeoises (dans les procurations on ne trouve trace de Bulle que dès le 10 février).

La chose s'explique: certains grands bailliages, Romont, Estavayer par exemple, s'étaient détachés en bloc du gouvernement fribourgeois et, dès la fin janvier, avaient offert leur adhésion à Lausanne. Le bailliage de Bulle étant assez petit, le comité de cette ville s'attacha d'abord à agrandir sa sphère d'influence en prenant la direction des autres petits bailliages voisins (Vaulruz, Vuippens, Corbières), afin d'avoir plus de poids à l'assemblée des bords du Léman. Il y parvint d'ailleurs dans une grande mesure (mis à part en Haute-Gruyère comme nous le verrons). C'est ainsi que le 10 février 1798, il avait en main les procurations des communautés de Bulle, Broc, Vuadens, Vaulruz, Sâles, Maules, Romanens, La Tour-de-Trême, Villarsbeney, Botterens, Corbières qui toutes nommèrent pour les représenter à l'Assemblée provisoire, le citoyen François Pierre Geinoz[2], président du comité, qui présenta, deux jours plus tard la lettre suivante à l'Assemblée[3]: «D'après les invitations de nos frères et concitoyens lausannois d'envoyer à Lausanne un député reconnu bon citoyen pour siéger et assister à la Convention nationale ou autres autorités constituées à Lausanne; en conséquence le Comité de Surveillance provisoire de Bulle en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés de la part de l'assemblée de cette ville, a nommé et établi par ce fait le citoyen François Pierre Geinoz ci-devant Curial de cette ville,

---

[1] *Correspondance Conseil secret* (1.3.1798). Deux lettres du comité de Bulle, l'une adressée à Avry, l'autre à Farvagny.

[2] Mogeon, *Procurations*, p. 177. On trouve aussi la procuration de Broc, p. 176 et celle de La Tour-de-Trême, p. 265-6.

[3] *Ibidem*, (Reg. Assemblée prov. fol. 111).

lequel est autorisé et a plein pouvoir par les présentes de siéger au dit Lausanne, voter et délibérer pour le bien général de la patrie commune vaudoise et de faire à cet égard tout ce qu'il trouvera à propos pour notre plus grand avantage, promettant d'agréer son géré et de le relever de tous frais»[1].

D'autres communes cependant refusèrent de se faire représenter par un membre du comité de Bulle. Subissant son ascendant, elles décidèrent néanmoins de déléguer l'un des leurs à Lausanne. Les procurations de ces communes devaient être visées par le comité de Bulle, ce qui montre que cette ville avait réussi de prendre en main la direction des affaires. Il en alla ainsi pour Riaz qui «pour satisfaire à l'invitation du comité de Bulle», établissait le 10 février, le citoyen Silvaire Gremaud pour siéger, tout d'abord à Bulle, puis à Lausanne «et y travailler à la cause commune pour le bonheur de la patrie»[2]. Le même jour. le citoyen Hilaire Geinoz, secrétaire du comité de Bulle, apposait sa signature sur la procuration et certifiait le bon renom du citoyen Gremaud.

Le lendemain, c'était la procuration de la commission de surveillance provisoire de Vuippens. Elle désignait les citoyens Rodolphe Gapany, officier militaire de Marsens[3] et Jean Fragnière, de Vuippens, pour siéger à Lausanne. Il est intéressant de constater que pratiquement toutes les communes qui allaient êtres désignées pour former le district de Bulle avaient déjà choisi ce lieu pour mener leurs affaires. Bulle était le centre de la région, la ville de Gruyères, elle-même, ayant dû se plier à sa volonté.

---

[1] Mogeon, *Procurations*, p. 177.

[2] *Ibidem*, p. 255.

[3] Une note biographique sur Gapany a été faite par Max de Diesbach dans « *Les troubles de 1799 dans le canton de Fribourg* », p. 50-51. Gapany est certainement le Fribourgeois le plus connu de la République helvétique. Ses sympathies se portèrent du côté des patriotes et ses votes à l'Assemblée nationale soutenaient toujours les mesures les plus extrêmes.

Division dans le bailliage

La ville de Gruyères

La nouvelle de la Révolution bulloise se répandit «avec la rapidité de l'éclair». Alors que déjà le 28 janvier les communes au dessus de Gruyères avaient envoyé des commis à Bulle pour s'enquérir «du véritable état des choses»[1], la ville de Gruyères ne faisait pas mine de bouger. Le bailli se trouvait encore au château et y jouait son rôle d'observateur, comme l'avait demandé le gouvernement dans sa circulaire du 8 janvier. La ville du reste n'envisageait aucune affiliation au comité que les communes de son bailliage avait formé à Grandvillard.

Cependant sa situation était dangereuse, car son manque d'activité ne plaisait pas aux communes révoltées qui l'entouraient de toutes parts. C'est pourquoi le 29 janvier, l'assemblée générale de la ville décida aussi d'envoyer des commis à Bulle pour y «déclarer à qui de droit qu'elle n'a aucune vue hostile contre les troupes qui pourraient entrer dans ce pays et qu'elle a adhéré aux vœux des communes qui ont donné leur adhésion, dans l'espérance qu'elle sera maintenue dans sa religion, ses privilèges locaux et ses propriétés» (en fait elle n'avait toléré, en signe de ralliement, que l'érection de l'arbre de la liberté). En plus, elle ordonnait une garde jour et nuit de la ville et du couvent de la Part-Dieu et elle défendait au bailli de sortir de la poudre et des grains du château jusqu'à nouvelle délibération[2]. Le but semble très clair: attendre la suite des événements avant de prendre une décision définitive. Le 29 janvier encore, dans la soirée, l'Assemblée de Gruyère nommait deux commis «pour aller rapporter au comité du pays de Vaud l'adhésion de la bourgeoisie»[3]. Aucune trace de ces commis à l'assemblée provisoire de Lausanne n'ayant été trouvée, on peut déduire qu'ils ne furent pas envoyés, d'autant plus que le 3 février,

---

[1] Thorin, *Une page inédite*, p. 37.
[2] Thorin, *Notice historique sur Gruyères*, annexe 3, p. 375.
[3] *Ibidem*, p. 376.

Lausanne adressa à nouveau, en même temps que le comité de Bulle, une invitation pressante.

Le 31 janvier, le Conseil général de la ville de Gruyères eut à s'occuper du «rescript souverain» convoquant à la conférence du 1er février à Fribourg et il décida «pour témoigner à LL. EE. notre attachement»[1] d'y envoyer deux commis. Le double jeu était compromettant; la passivité que montrait Gruyères exaspérait déjà les patriotes bullois. Ceux-ci étaient prêts à employer la force armée pour tirer Gruyères de sa réserve[2] et faire entrer cette ville dans leurs vues.

L'exaspération s'accrut encore lorsque Gruyères fit des difficultés pour envoyer des soldats à Bulle qui mettait sur pied son système de défense. La première invitation fut adressée le 1er février par voie orale et par l'intermédiaire d'un particulier de Bulle, ce qui déplut à l'assemblée générale qui décida de ne pas répondre et d'attendre les résultats de la réunion de Fribourg. Lorsque la deuxième invitation parvint, elle délibéra «qu'on ne pouvait envoyer personne hors de l'endroit sur des invitations de cette espèces»[3]. Sentant le danger d'une telle attitude, l'assemblée augmenta la garde de la ville à 50 hommes.

Le lendemain seulement, la décision fut prise de communiquer le refus à Bulle. Un envoyé fut mandé pour faire savoir, «qu'ayant entretenu avec cette ville un bon voisinage jusqu'à présent, la bourgeoisie de Gruyères aurait espéré qu'ils auraient adressé leurs messages directement par exprès chargés de pouvoirs authentiques de leur part», que la position du bailliage exigeant des mesures extraordinaires, on serait en danger évident d'une irruption du côté du pays d'en haut»[4], si on envoyait du monde à Bulle».

D'autre part, la ville de Gruyères se considérant encore comme chef de file du bailliage, envoya sur ces entrefaites une déclaration aux communes du bailliage, les sommant de se réunir,

---

[1] *Ibidem.*

[2] Thorin, *Notice historique sur Gruyère,* p. 41.

[3] *Ibidem,* annexe 3, p. 377.

[4] *Ibidem.*

soit à Gruyères, soit à Grandvillard, pour se concerter si l'on veut ou non accéder à l'invitation du Pays de Vaud. La désillusion est consignée dans les protocoles: «La réponse peu satisfaisante des communes assemblées en comité à Grandvillard ayant été lue, on a expédié des commis porter notre adhésion au comité de Bulle»[1].

Il semble cependant que cette décision fut prise sous la contrainte des événements, car le comité de Bulle, dans une lettre du 4 février à l'assemblée provisoire de Lausanne, écrivait: «nous avons envoyé 200 hommes à Gruyères pour se saisir des munitions. Mais avant que les troupes fussent arrivées, cette ville a donné son adhésion à la cause commune»[2]. Le 5 février, la commune de Gruyères se constituait comme les autres communes révolutionnaires et nomma un comité de surveillance[3].

Comme nous l'avons vu, c'est avec peine que la ville comtale se tourna vers le nouvel ordre. Il était d'ailleurs mal accepté et par les dirigeants et par la population si l'on en juge par l'arrêté suivant que l'Assemblée générale avait pris, le 1er février: «Les patrouilles rétablies pour garder le jour et la nuit sont chargées d'invigiler à ce que personne n'insulte l'arbre planté pour signe de sûreté publique»[4]. L'enthousiasme ne règnait guère!

La Haute-Gruyère

Le mouvement dans cette région est fort différent des autres processus révolutionnaires. Il était dirigé par d'autres idées que la révolution en elle-même. Là, d'ailleurs le comité de Bulle ne put étendre son influence comme il l'aurait voulu, et comme il le fit dans d'autres régions.

Après l'annonce de la Révolution bulloise, les communes de la haute vallée avaient dépêché à Bulle des commis, afin de se rendre

---

[1] *Ibidem*, p. 378-9.

[2] *Peuple vaudois*, p. 28.

[3] Thorin, *Notice historique sur Gruyère*, annexe 3, p. 379.

[4] *Ibidem*, annexe 3, p. 376, Euphémisme pour dire arbre de la liberté.

compte de la marche des événements. Les délégués, après avoir dû arborer la cocarde verte pour pénétrer dans la ville, furent reçus à la maison de ville. Ils purent alors voir l'ampleur qu'avait pris le mouvement: la ville était en pleine insurrection, le bailli avait quitté son château et le comité était bien décidé à aller de l'avant[1].

Pour avoir de plus amples renseignements, la députation décida de poursuivre jusqu'à Vevey. Seuls deux commis de Montbovon, pensant que cela outrepassait leurs compétences, prirent le chemin du retour, promettant d'envoyer quelqu'un par Jaman pour rejoindre les autres à Vevey. En passant par Gruyères le bailli, qui était encore dans son château, leur fit savoir son mécontentement au sujet de leur attitude ajoutant, «que les choses allaient mieux qu'on ne pensait»[2]. L'assemblée de Montbovon se réunit à leur arrivée et nomma deux hommes pour se rendre à Vevey.

Après avoir fraternisé avec les patriotes vaudois, la députation revint chez elle et se constitua en comité central à Grandvillard. Une convention fut signée, qui faisait des communes de Grandvillard, Estavannens, Enney, Villars-sous-Monts, Neirivue, Albeuve, Lessoc et Montbovon un ensemble «pour veiller à leurs intérêts communs et particuliers dans les circonstances critiques où l'on se trouvait»[3]. Il est établi que les communes de la Haute-Gruyère, avant de se donner tant d'indépendance vis-à-vis du gouvernement, avaient demandé conseil aux magistrats de la capitale. C'est sur la réponse qu'elles devaient s'en tirer comme elles pourraient[4] que ces communes s'organisèrent. Dans chaque commune une garde de sûreté était établie et des postes furent placés à Enney et à Estavannens — pour se protéger d'une action bulloise — et surtout à la Tine, où régulièrement 150 hommes défendaient le passage, car un détachement bernois était arrivé dans le Haut-Pays.

---

[1] Thorin, *Une page inédite*, p. 38.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*, p. 38.
[4] *Ibidem*, p. 44.

On voit donc qu'il n'y avait pas dans cette région de la Gruyère un esprit de coopération avec les autres révolutionnaires. D'ailleurs ces patriotes n'envoyèrent pas de députés à Lausanne, ils ne demandèrent pas comme les autres dissidents leur adhésion à la République lémanique. Ils voulaient garder leur neutralité et voir la tournure que prendraient les événements avant de fixer une politique définitive. En ce sens leur attitude était semblable à celle de la ville de Gruyères, ils avaient cependant adopté les nouvelles institutions provisoires.

Cette politique est d'ailleurs fort bien illustrée par la conférence qui eut lieu à Cuves entre les délégués gruyériens et le commandant bernois de Graffenried qui avait établi son quartier général à Château-d'Oex. Les Gruyériens voulaient savoir si les Bernois avaient reçu l'ordre de franchir la frontière et d'envahir le territoire dissident. Tout d'abord, le commandant bernois ne voulut point reconnaître cette députation, ni d'ailleurs l'autorité du comité de Grandvillard. Comba, le chef de délégation, expliqua alors la raison d'être de ce comité: étant coupé de Fribourg par Bulle, sans avis, ni secours de LL. EE., le comité s'était formé pour assurer la sécurité du territoire, c'était là son seul but et sa seule tâche, à moins que des événements majeurs imposent une autre direction aux affaires[1].

Nous sommes bien loin de l'idéal révolutionnaire! De toutes façons, les troupes bernoises n'avaient aucun ordre offensif contre Fribourg, elles ne devaient que tenir la région[2]. Cependant, le commandant offrit d'occuper militairement la Haute-Gruyère pour la défendre. Cette offre fut naturellement repoussée, car les Gruyériens s'estimaient assez forts pour se garder eux-mêmes. Le refus peut aussi être expliqué par le souci qu'ils avaient de ne pas être considérés dans le canton comme ennemis de la révolution[3].

---

[1] *Ibidem*, p. 40.

[2] A déduire d'après *Actensammlung I, Einleitung*, Abschn. XVI b) Kampf um die Ormonts, pp. 286 et ss.

[3] Thorin, *Une page inédite*, p. 40.

Mais le comité de Bulle «dont le tort était de vouloir primer là où on ne voulait voir que des égaux»[1] ne pouvant obtenir de cette région une adhésion totale à ses prétentions, chercha alors une collaboration militaire. Là aussi, il essuya un échec. Tout au plus, le comité de Grandvillard accepta-t-il l'inspection du poste de la Tine par un officier bullois en exigeant le même droit concernant le poste de Russilles. L'échange de soldats entre ces deux camps fut repoussé. Grandvillard ne voyait aucun avantage dans une telle collaboration, bien au contraire; il ne tenait pas à entrer dans le partage des frais considérables décidés à Bulle. C'est aussi pour cette raison qu'il refusa les deux sièges que le comité de Bulle lui avait offerts dans le but de centraliser les forces[2]. La Haute-Gruyère avait fait sa révolution sans incidents. Elle ne voulait pas participer à une plus grande action, mais s'étant gardée de tous côtés, «attendre et voir venir».

Vers la République helvétique

Opérations militaires en Gruyère

Système de défense et escarmouches

Bien que le gouvernement de Fribourg ne parut pas vouloir intervenir pour tenter de redresser la situation (désastreuse pour lui) il fallait tout de même prévenir toute action militaire de sa part. Dès le début de la dissidence, le comité de Bulle établit un barrage sur la route de Fribourg, à la frontière entre les territoires insurgés et ceux restés fidèles à LL. SS. Le poste était situé dans la forêt de Russilles près d'Avry-devant-Pont. De plus, les patrouilles ne cessaient de circuler à l'intérieur de la zone soumise aux comités[3].

---

[1] *Ibidem*, p. 39.
[2] *Ibidem*, p. 40-41.
[3] Reichlen, *Le soulèvement de la Gruyère*, p. 197.

Comme nous l'avons vu, un autre poste de barrage se trouvait à l'opposé, dans les gorges de la Tine et devait préserver le pays d'une invasion bernoise. Mais, après la conférence de Cuves entre les Gruyériens et le commandant bernois, il était convenu d'avertir l'adversaire vingt-quatre heures à l'avance en cas d'invasion. Dans les deux postes, l'armement était réduit et rudimentaire. On dit même qu'à Russilles les Bullois avaient fabriqué un canon en bois «qui pouvait lancer des projectiles à une assez grande distance». Cette artillerie fut, par la suite, renforcée par une pièce venant de Gruyères. Le poste était occupé par 200 hommes[1].

Bulle, en établissant son barrage, avait vu juste. Le 2 février, une troupe gouvernementale sous les ordres du colonel Perret s'avança de Fribourg en direction de la région dissidente et établit son camp au Bry. Mais la bataille ne s'engagea pas. En effet, comme deux officiers veveysans, dont l'un portait l'uniforme français, se trouvaient dans le camp bullois, le colonel Perret rebroussa chemin, se croyant déjà en face des troupes françaises[2]. Il fut remplacé, le surlendemain déjà, par une nouvelle colonne commandée par le major Albert Muller qui établit son camp sur les hauteurs des Geneivroz[3]. Dans une lettre à l'assemblée vaudoise, le comité de Bulle écrit: «Les troupes fribourgeoises sont venues aujourd'hui attaquer ce poste des Russilles avec plus de 400 hommes et deux pièces de canon. Le poste a tenu ferme, et l'ennemi s'en est retourné comme il était venu, sous l'assurance qu'on lui a donné de ne pas le poursuivre». Victoire sans effusion de sang![4] En fait on avait promis de part et d'autre de ne pas commettre d'acte d'agression[5]. Il semble d'ailleurs que tout au

---

[1] *Ibidem*, p. 199.

[2] Une lettre de Muller, bailli des Ponts, à l'avoyer de Fribourg demande des renforts, car le piquet levé n'est pas suffisant. AEF, *Correspondance Conseil secret* (2.2.1798).

[3] Reichlen, *Le soulèvement de la Gruyère*, p. 198-199 — Niquille, *op. cit.*, p. 548-549.

[4] *Peuple vaudois*, p. 28 — AEF, *Correspondance Conseil secret* (3.2.1798).

[5] AEF, *Manual* 349, p. 71-72, 78.

long du mois de février, les armes ne parlèrent jamais: on se borna à formuler des menaces.

Un événement cependant causa quelques soucis aux autorités bulloises. Ce fut le retour de la commune de La Roche, d'abord dissidente, à la cause de Fribourg[1], qui avait promis d'accorder l'égalité aux anciens sujets. Mécontents, les Bullois, la traitèrent de parjure[2], car cette désertion affaiblissait le dispositif de défense, La Roche étant chargée de la garde du pont de Thusy sur la Sarine. Mais là aussi, seules, des menaces furent échangées[3].

Quant au poste de la Tine, les Bernois s'en occupaient peu, harcelés qu'ils étaient par les volontaires vaudois et valaisans, soutenus par des troupes françaises. Cependant, le 24 février, le bailli Tscharner de Château-d'Oex fit un rapport à Berne, signalant la présence dans la Gruyère voisine d'une avant-garde de dragons français qui aurait, depuis le 22, complètement terrorisé la région, de sorte que les députés de Fribourg ne pouvaient plus faire grand-chose[4]. Le fait semble étrange, puisque le comité s'était justement constitué dès la fin janvier parce que LL. SS. de Fribourg avaient déclaré aux délégués de la Haute-Gruyère de se débrouiller eux-mêmes[5]. D'après Comba, il apparaît que ces dragons français étaient une compagnie de Genève, commandée par le capitaine Ritner[6] qui venait ici afin de renforcer le poste de la Tine, mais qui s'en retourna voyant que la défense était assurée.

Participation gruyérienne aux opérations contre Fribourg et Berne

Le général Brune qui, depuis le départ des troupes bernoises, s'était avancé avec son armée jusqu'à Payerne où il préparait la marche vers Fribourg et Berne, reçut le 21 février une lettre de

---

[1] Mogeon, *Procurations*, p. 268.

[2] *Ibidem*, p. 178.

[3] *Ibidem*, p. 268.

[4] *Actensammlung I*, p. 289 nº 803.

[5] Thorin, *Une page inédite*, p. 44 — Niquille, *op. cit.*, p. 345.

[6] Reichlen, *Le soulèvement de la Gruyère*, p. 198 — Thorin, *Une page inédite*, p. 42.

François Duc de Fribourg. L'expéditeur y donnait des renseignements et des conseils pour l'attaque de la ville. Il déconseillait entre autre d'employer des Vaudois dans cette attaque (cela exciterait Fribourg à la défense). Encore des dissidents des anciens bailliages! Ils déserteraient![1] Le 1er mars, Brune donnait au général Pigeon[2] les instructions pour la marche sur Fribourg et la création d'un gouvernement provisoire. L'échec y était envisagé et les éventuels points de retraite devaient être Romont et Avry ou Bulle[3].

Entre-temps, une troupe franco-vaudoise sous les ordres des généraux nouvellement promus Debons[4] et Curton, étaient arrivés à Russilles et se joignit à la troupe commandée par François Glasson et Rodolphe Gapany. Cette colonne fit mouvement vers Farvagny et Neyruz restée fidèle à Fribourg. Comba nous dit qu'à Farvagny le bailli Xavier Muller fit partir un coup de canon à l'arrivée de l'ennemi avant de s'enfuir «comme si un spectre le poursuivait»[5]. «Les premiers coups se donnent à Farvagny. C'est là où les volontaires vaudois, mêlés avec les vainqueurs de Lodi et d'Arcole déployent ce courage auquel Brune applaudit»[6]. A part cet incident, la colonne ne dut rencontrer aucune résistance jusqu'à Fribourg, où elle arriva après l'armée française qui venait de Payerne, — mais certainement le même jour, 2 mars, puisque

---

[1] *Actensammlung* 5, p. 279 nº 762.

[2] Ce nom est orthographié de trois façons différentes: Pingeon, Pigeon, Pijon.

Je n'ai trouvé aucune explication dans le dictionnaire de la Révolution française. Les orthographes les plus employées sont Pigeon et Pijon. Strickler emploie même les deux.

[3] *Actensammlung* V, p. 283 nº 770 a.

[4] Debons et Curton avaient reçu le grade de général par les généraux Brune, Rampon et Pingeon à Payerne lors de la première assemblée du canton de Sarine et Broye. Debons avait été nommé commandant en chef des troupes vaudoises et poursuivit l'action jusqu'à Berne. *(Bull. off. vaudois*, p. 220).

[5] Reichlen, *Le soulèvement de la Gruyère*, p. 201.

[6] *Bull. des arrêtés*, Introduction p. XVI.

le bulletin officiel, le «Peuple Vaudois» du 3 mars reproduit son cri de victoire «Nous sommes à Fribourg»[1].

Alors que le régime patricien s'écroulait à Fribourg avec l'arrivée des Français, le bailli Tscharner de Château-d'Oex écrivait, le 2 mars, au général d'Erlach, commandant les troupes bernoises, un rapport très pessimiste sur la situation des Bernois dans cette région. Il y décrivait l'impossibilité de rester plus longtemps dans cette position sans tenter un grand coup contre la «cohue» qui les entourait[2]. Quatre jours plus tard, le chef de brigade Clavel écrivait de son côté au général Debons: «nous avons balayé les Ormonts»[3]. Apprenant le départ des Bernois, les Gruyériens du poste de la Tine franchirent le défilé pour aller planter quelques arbres de la liberté. Ils ne rencontrèrent pas de résistance. Comba rapporte qu'ils se faisaient accompagner par un tonneau de vin; lorsque, plus tard, l'aubergiste de Montbovon en réclama le paiement, la chambre administrative répondit «qu'elle aurait trop à débourser si elle se mettait sur le pied de payer les noces patriotiques»[4].

La deuxième assemblée de Payerne

Suspension des travaux et nouveaux rapports avec Fribourg

Les délégués, qui s'étaient réunis à Payerne le 13 février, étaient retournés — comme nous l'avons vu — dans leurs communes pour y faire accepter le projet de Constitution et procéder à la nomination des électeurs. Le 27 février déjà, avant que les troupes françaises aient reçu des instructions pour continuer la campagne militaire, 117 électeurs (à raison d'un électeur par 100 votants dans chaque commune, et un par fraction au dessus de

---

[1] *Peuple vaudois*, p. 166.
[2] *Actensammlung I*, p. 291 nº 812.
[3] *Peuple vaudois*, p. 229.
[4] Reichlen, *Le soulèvement de la Gruyère*, p. 202.

50) se retrouvèrent à Payerne qui avait été désigné comme chef-lieu provisoire du canton de Sarine et Broye. Les élections ne débutèrent pas immédiatement, car un ordre de Lausanne demandait de les reporter au 5 mars. Si l'ordre vint de l'assemblée, il est à supposer qu'à son origine se trouvait le général Brune qui avec l'aide de quelques Vaudois et Valaisans cherchait à faire échec au plan unitaire d'Ochs. Peut-être aussi voulait-il d'abord faire tomber les régimes patriciens! A ce moment d'ailleurs, il était en pourparlers avec les délégués bernois[1].

Toujours est-il que les opérations électorales furent retardées (l'activité de l'Assemblée électorale ne débute que le 5 mars par les opérations préliminaires). Entre-temps, la ville de Fribourg était tombée. Le 4 mars, eurent lieu les élections du gouvernement provisoire de la ville et des Anciennes terres[2] dont le premier souci — à part les difficultés dues aux réquisitions et à l'entretien des troupes françaises — était de règler ses rapports avec l'assemblée de Payerne. Déjà le 5 mars, ce gouvernement adressa une lettre «pour leur témoigner la déposition de se réunir à eux conformément aux vœux du Directoire français»[3]. La lettre fut reçue à Payerne le lendemain[4], mais on y décida que Fribourg devait, comme toutes les autres communes, nommer des électeurs pour participer aux opérations électorales selon la Constitution. Pour appuyer sa décision, l'assemblée dépêcha des délégués à Berne demander l'avis du général Brune[5]. Fribourg de son côté en fit autant. Finalement la ville dut plier: les élections se dérou-

---

[1] Niquille, *op. cit.*, p. 560-1.

[2] *Ibidem*, p. 565 — AEF, *Manual* 349 b, p. 1-5.

(Le général Brune arriva à Fribourg le 3 mars et ordonna la formation d'un gouvernement provisoire selon la forme suivante: Le Petit Conseil et 20 citoyens (dont la moitié prise dans le patriciat et l'autre dans la bourgeoisie) par bannière (100 citoyens en tout). (G. Castella, *op. cit.*, p. 445). Jean Montenach fut nommé à l'unanimité président de ce gouvernement, et Charles Affry lieutenant.

[3] AEF, *Manual* 349 b, p. 11.

[4] AEF, *Registre* I, p. 2-3.

[5] Députation comprenant Rolle et Repond de Bulle et Cornoz. *Registre* I, p. 10-11.

lèrent à Payerne, mais les autorités ainsi formées prendraient siège à Fribourg, qui serait chef-lieu du canton.

Difficultés entre dissidents et fidèles

Avant d'aborder les élections qui mettront un point final à cette situation révolutionnaire transitoire, il est intéressant de voir comment Bulle et les anciens dissidents réagirent aux événements.

Plusieurs tendances s'affrontaient à Payerne et parmi les plus opposées à Fribourg et à tout ce qui rappelait l'ancien régime — donc aussi au nouveau gouvernement provisoire de la ville, dont la majorité était des aristocrates — se trouvaient les Bullois et bon nombre de leurs partisans qui désapprouvaient entièrement leur façon d'agir puisque les nouveaux maîtres de Fribourg acceptaient l'appui que plusieurs communes lui offraient.

Il y eut, par exemple, l'affaire de Bellegarde qui suscita passablement de remous tant dans la région qu'à Payerne. Lors de la dissidence gruyérienne du mois de janvier, la bailliage de Bellegarde était resté fidèle au gouvernement patricien de Fribourg, ce qui provoqua déjà des incidents avec les habitants de Charmey qui, dès les premiers jours de février, avaient opté à la majorité de faire partie intégrante de la République lémanique[1]. Or, à la chute de ce gouvernement, Bellegarde, au lieu de demander l'adhésion à Payerne préféra — ainsi que toutes les communes restées fidèles — le rattachement au nouveau gouvernement provisoire de Fribourg. Elle en fit la demande le 6 mars déjà[2]. Cette attitude ne fut guère du goût des habitants de Charmey qui ne se firent pas faute de le montrer. Le 8 mars, les habitants de Bellegarde demandèrent conseil et secours contre ceux de Charmey. Le gouvernement de Fribourg décida alors d'écrire à Charmey pour lui faire savoir que Bellegarde s'était réuni à Fribourg et que le gouvernement de cette ville s'était réuni à celui de Payerne (l'arrêté de Brune à ce

---

[1] AEF, *Correspondance Conseil secret* (4.2.1798).
[2] AEF, *Manual* 349 b, p. 20.

sujet était arrivé le même jour); qu'on espérait «que les concitoyens de Charmey et ceux de Bellegarde vivraient désormais en union et bonne intelligence sans s'inquiéter mutuellement, ce qui ne peut être d'aucune utilité»[1].

Le même 8 mars, une députation du comité de surveillance du Val et Pays de Charmey apportait à Payerne une lettre du gouvernement provisoire de Fribourg, datée du 6 mars[2], qui prenait Bellegarde sous sa protection[3]. L'assemblée décida alors «pour le maintien de sa sûreté et la liberté la plus nécessaire à la régénération du peuple» d'en donner connaissance au général Brune en lui demandant le désarmement de Bellegarde[4].

Cette attitude du gouvernement de Fribourg ne pouvait que déplaire aux dissidents, elle démontrait de façon trop évidente qu'il entendait mener les affaires du canton lui-même. Le 6 mars, le comité de Bulle, apprenant ces demandes d'adhésion et les conditions que le gouvernement de Fribourg mettait pour les accepter, adressa une lettre à Payerne — Hauteville dut par exemple retirer son adhésion au comité de Corbières —[5] et à l'Assemblée provisoire de Lausanne dans laquelle se traduit bien l'amertume et la colère des «vrais patriotes» devant de tels faits: «Nous croyons devoir vous prévenir que depuis la reddition de Fribourg, les habitants de dite commune ont formé un comité sous le titre de comité central, lequel est composé en grande partie d'aristocrates fieffés et qui ont repris de nouveau leur ton insolent ainsi que la plupart de nos ci-devant Magnifiques». Il y dénonce les communes rénitentes — celles restées fidèles — et croit qu'«en vertu de la Constitution que nous avons adoptée et soutenue au péril de nos fortunes et de nos vies, les communes qui ont eu la

---

[1] *Ibidem*, p. 30.

[2] Il s'agit probablement ici de la lettre que le Gouvernement adressait à Bellegarde pour dire qu'il acceptait leur adhésion, lettre qui fut peut-être interceptée à Charmey. Il ne peut s'agir de la lettre mentionnée plus haut, les dates ne concordant pas.

[3] AEF, *Registre* I, p. 30.

[4] *Ibidem*.

[5] *Ibidem*, p. 10.

témérité d'agir offensivement contre nous... ne doivent point participer aux élections actuelles et doivent être représentées par les communes qui ont soutenu notre heureuse révolution...»; il demande en outre que l'assemblée fasse tout son possible pour que la liberté «ne vienne pas compromise par l'adoption dans nos assemblées de ces êtres renitents et égoïstes et surtout de ces familles superbes qui depuis quelques siècles ont asservi notre patrie et avili le nom d'Helvétiens que nos aïeux avaient rendu si respectable»[1].

Bulle, ne s'en tenant pas là, envoya, outre ses électeurs à Payerne, le citoyen Tornare à Lausanne, le 14 mars, avec les procurations de Bulle, Corbières, la Tour-de-Trême, Vaulruz, Sâles, Villarvollard, Avry pour prendre «toutes les précautions possibles afin de déjouer les ci-devant gouvernants et les aristocrates et les empêcher d'être élus aux assemblées et aux différentes charges de ce canton et de la République helvétique»[2]. Cet épisode nous montre d'une manière très frappante l'état d'esprit qui règnait alors dans les milieux révolutionnaires en Gruyère. Cependant, l'attitude ne fut d'aucun profit pour le comité de Bulle qui, bien au contraire, s'aliéna ainsi une grande partie du canton. Cela se traduisit par des résultats très médiocres aux élections auxquelles participèrent d'ailleurs toutes les communes qui devaient former le canton de Fribourg.

Les élections à Payerne

Les travaux de l'assemblée électorale débutèrent le 9 mars par la nomination du bureau et des scrutateurs et la vérification des pouvoirs de tous les électeurs présents[3]. Le 8 mars, Brune

---

[1] Mogeon, *Procurations*, p. 178.

[2] *Ibidem*, p. 179.

[3] Les électeurs gruyériens présents à Payerne, lors de la deuxième assemblée: Bulle, 287 votants, Philippe Repond, Jean-Joseph Glasson, Nicolas Rolle; Riaz, 102 votants, Silvaire Gremaud; Pays de Charmey, 298 votants, François-Nicolas-Constantin Blanc, Jacques Chappaley, François Maradan du Closy (Cerniat); Vuadens, 214 votants, Joseph Des Ponts, Claude Moret; Gruyères, 180 votants, Nicolas Dupré, Théodore,

faisait connaître sa décision au sujet de Fribourg et ordonnait d'attendre les autres électeurs durant huit jours avant de commencer les travaux. Le 15 mars seulement, le corps électoral se déclara, à l'unanimité, constitué. Sans oppositions il prononça la cassation et la dissolution des anciens gouvernements de Fribourg et Berne. Désormais on ne suivra et soutiendra d'autre forme de gouvernement que celle indiquée et ordonnée par le projet de Constitution helvétique, une et indivisible[1]. Puis, les élections débutèrent. C'est au milieu de ces opérations, le 21, qu'éclata la bombe lancée par Brune: les règlements concernant les Républiques de Rhodanie et d'Helvétie, mais ils n'existèrent que deux jours[2].

Résultats des élections: membres des nouvelles autorités élues à Payerne en mars 1798.

Chambre administrative: 5 membres, 16 mars[3]

1) Jean-Jacques Herrenschwand, Morat, président, 169 voix sur 199
2) François-Laurent Chaney, Estavayer, 111 voix sur 200, au 2e tour
3) Jacques-Xavier Wicky, Fribourg, 143 voix sur 200
4) François-Nicolas-Constantin Blanc, Charmey, 107 voix sur 200
5) Jean-Laurent Kolly, Praroman, 107 voix sur 200

Barras; La Tour-de-Trême, 171 votants, Jean-Joseph Vallélian, Claude Dafflon; Grandvillard et Villars-sous-Monts, 175 votants, Barthélémy Borcard et Charles Thorin; Montbovon, Lessoc et Estavannens, 268 votants, Jean-Joseph Combaz (Montbovon), Jean-Pierre Fracheboud, (Lessoc), François Magnin (Estavannens), Albeuve, Neirivue et Enney, 254 votants, Jean-Joseph Grand, François-Joseph Morand, Jean-Joseph Gendre; Broc, 119 votants, Louis Sudan; Avry, Gumefens, Pont et le Villard, 180 votants (pas de noms); Vaulruz, 102 votants, Ignace Duclos; Sorens, 110 votants, Jean Romanens; Sâles, Maules, Romanens, Ruyères-Treyfayes, 252 votants... Echarlens, 100 votants, Pierre-Joseph, Nicolas Charles; Marsens et Vuippens, 120 votants, Rodolphe Gapany; Morlon, 100 votants, Procope Grandjean et dès le 16 mars, Bellegarde, 110 votants, Joseph Buchs. AEF, *Registre* I, p. 4-9.

[1] AEF, *Registre* I, p. 26.

[2] *Ibidem*, p. 45-52.

[3] *Ibidem*, p. 27-30.

SÉNAT: 4 sénateurs par canton — 17 mars[1]

1) Georges Badoud, Romont,	197 voix sur 201
2) Abram Fornerod, Avenches,	167 voix sur 202
3) Tobie Barras, Praroman,	146 voix sur 203
4) Beat-L. Devevey, Estavayer,	102 voix sur 203

GRAND CONSEIL: 8 conseillers par canton — 17-19 mars[2]

1) Benjamin Jomini, Payerne	63 voix sur 171, 2e t. maj. rel.
2) Charles Thorin, Villars-sous-Mont	96 voix sur 171, 2e t. maj. rel.
3) Tobie Carmintran, Fribourg	135 voix sur 172
4) Rodolphe Martin Gapany, Marsens	101 voix sur 172
5) Claude Broye, Murist/Molière	139 voix sur 184
6) Jacques Geinoz, Bulle	137 voix sur 181, 2e t. maj. abs.
7) Nicolas Bottolier, Rue	139 voix sur 199, 2e t.
8) Daniel Detray, Payerne	119 voix sur 199, 2e tour

Dans la délégation fribourgeoise pour le Grand Conseil helvétique, nous trouvons trois Gruyériens, mais deux ne furent élus qu'au deuxième tour de scrutin.

TRIBUNAL SUPRÊME: 1 membre par canton — 19 mars[3]

Jean Montenach, Fribourg 137 voix sur 197

Cette élection fut acceptée par l'assemblée après une vive discussion au sujet de l'éligibilité des citoyens membres des anciens gouvernements de Fribourg et de Berne. Mais par décision du général Brune, cette nomination dut être annulée et l'assemblée remplaça Montenach par Etienne Gottofrey, Fribourg, qui obtint au deuxième tour 117 voix sur 180.

---

[1] *Ibidem*, p. 31-32.
[2] *Ibidem*, p. 33-37.
[3] *Ibidem*, p. 37-38.

TRIBUNAL DU CANTON: composé de 13 juges — 20-23 mars[1]

1) Jacob Schwab, bailliage de Morat	107 voix sur 186
2) Jean Käser, Bösingen	105 voix sur 190
3) Jean-Denis Pilloud, Châtel-St-Denis	120 voix sur 191
4) Pierre-Ant. Hochstettler, Fribourg	51 voix sur 174, 3e t. maj. rel.
5) Théodore Barras, Broc	101 voix sur 183, 2e tour
6) Ignace Duclos, Vaulruz	64 voix sur 179, 3e t. maj. rel.
7) Jean-Joseph Page, Onnens	90 voix sur 153, 3e t. maj. rel.
8) Benjamin Rapin, Corcelles	68 voix sur 153, 3e t. maj. rel.
9) Jean Oberson, bailliage de Pont	96 voix sur 180, 2e tour
10) Louis Paradis, La Roche	48 voix sur 188, 3e t. maj. rel.
11) Abram Herrenschwand, Morat	104 voix sur 187
12) Christophe Heymoz, Dirlaret	84 voix sur 191, 3e t. maj. rel.
13) Joseph Wicky, Fribourg	64 voix sur 191, 3e t. maj. rel.

Dans ce tribunal nous ne trouvons que deux Gruyériens, et aucun ne passa au 1er tour.

Après avoir élu les membres des nouvelles autorités, le corps électoral choisit les suppléants. Là aussi la proportion gruyérienne est assez faible. Parmi les suppléants à la Chambre administrative nous trouvons Jacques Chappaley, électeur du Pays de Charmey[2] et parmi ceux au Grand Conseil, Antoine Gaillard, d'Avry-devant-Pont, Jean-Jacques Comba, Montbovon et Nicolas Rolle, Bulle[3]. Parmi les suppléants du Tribunal du canton furent nommés: Léon Pettolaz de Charmey, Joseph Oberson de Maules et François Maradan de Cerniat[4].

---

[1] *Ibidem*, p. 40-43; 53-58.
[2] *Ibidem*, p. 59.
[3] *Ibidem*, p. 61-64.
[4] *Ibidem*, p. 66-69.

Le 12 avril, les députés fribourgeois se rendirent en même temps que ceux de 9 autres cantons à Aarau, où fut proclamée solennellement la naissance de la République helvétique une et indivisible.

En parcourant ces résultats nous constatons que lors de l'élection des premières autorités les candidats obtenaient facilement la majorité absolue, même lorsqu'il fallait recourir à un deuxième tour de scrutin. Mais plus on avançait dans les opérations — et c'est surtout très visible pour les choix des suppléants — plus les voix s'éparpillaient et moins les candidats obtenaient la majorité absolue; il fallait recourir à un troisième tour de scrutin où l'élection se faisait à la majorité relative. Il apparaît que les citoyens nouvellement promus n'étaient peut-être pas prêts à prendre le pouvoir, les patriciens les en ayant toujours tenus éloignés. Il n'y avait parmi eux qu'une élite restreinte et pas assez d'hommes sortant du lot pour assumer les responsabilités. L'idée est d'ailleurs confirmée par Max de Diesbach: «C'est un fait généralement reconnu que beaucoup de mesures qui furent prises à cette époque qui étaient bonnes et utiles en elles-mêmes échouèrent grâce à l'esprit peu pratique des nouveaux gouvernants. Aussi eurent-ils recours dans certains cas aux lumières de patriciens tels que Montenach, qui mettaient au service de la république les connaissances qu'ils avaient acquises dans le maniement des affaires»[1].

Le petit nombre de Gruyériens élus dans les différentes autorités donne aussi à réfléchir. Les Bullois, les plus acquis au changement des institutions, ne placèrent personne dans la Chambre administrative, nouvelle autorité cantonale dans laquelle seul un Gruyérien modéré, Thorin, trouva place. Ils ne purent faire entrer dans les autres instances que Jacques Geinoz et Rodolphe Gapany de Marsens, très proches du comité de Bulle, qui jouera un rôle assez sombre dans le canton durant l'insurrection de 1799. Il est donc permis de parler d'une défaite. L'ensemble de la Gruyère obtint un résultat plus positif — elle plaça sept citoyens sur les

---

[1] Diesbach, *Les troubles de 1799*, p. 7.

trente-et-un élus, mais tous n'étaient pas agréés par le comité de Bulle si on s'en réfère aux dénonciations qu'il fit parvenir à Payerne[1], en particulier celle contre le citoyen Thorin de Villars-sous-Mont qui fut d'ailleurs lavé de tout soupçon par l'assemblée[2]. Il est certain que l'attitude trop extrême du comité de Bulle était l'objet de la méfiance des concitoyens d'autres régions. Après sa lettre du 6 mars, il ne devait en outre pas compter sur l'appui des communes qu'il traitait de «rénitentes» et de «parjures». Bulle devait laisser de côté ses rêves de capitale et se borner au rôle de chef-lieu de district. Les résultats de ces élections montrent bien la modération qui animait la majorité du canton, modération qui valut d'ailleurs à la Chambre administrative plusieurs reproches du Directoire.

---

[1] AEF, *Registre* I, p. 12.
[2] AEF, *Registre* I, pp. 12, 19, 26.